

*Le Chef du Département des Affaires étrangères, N. Droz,
au Ministre de Suisse à Paris, Ch. Lardy*

Copie

L

Berne, 26 novembre 1891

Je dois vous signaler un courant très fort qui se produit dans nos centres industriels et commerciaux pour obtenir du Conseil fédéral qu'il applique le tarif général aux produits français dès le 1^{er} février¹. Samedi a eu lieu à Zurich, sous les auspices de la «Kaufmännische Gesellschaft», une réunion à laquelle étaient représentées les industries de la broderie, de la soierie, du coton, des machines, des fromages, et où l'on s'est assez résolument prononcé dans ce sens. Le même jour, je recevais ici une délégation de St-Gall et d'Appenzell, qui concluait de la même manière. On nous a adressé officiellement la demande de convoquer une assemblée d'intéressés de toutes les parties de la Suisse pour discuter sur l'attitude à prendre contre la France, dont le tarif minimum est envisagé comme prohibitif pour un grand nombre de nos produits.

Le Conseil fédéral, qui se préoccupe vivement de la situation, m'a demandé, dans sa dernière séance, des renseignements à ce sujet. Je lui ai fait un rapport verbal, sans conclusions, mais le moment viendra où il faudra en prendre. Il est donc nécessaire d'étudier dès maintenant les conséquences qu'aurait pour la Suisse une rupture commerciale avec la France, non seulement sous le rapport industriel, mais aussi financier, la France étant notre principal marché d'argent et de politique. Je vous prie de vouloir bien me faire part de vos appréciations sur cette importante et grave question.

[PS] Nos négociations avec l'Allemagne et l'Autriche sont reprises et ne portent que sur quelques points. Il est à présumer que nous concluerons la semaine prochaine.

1. *La question de l'application du tarif général aux produits français fera l'objet du Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant nos rapports commerciaux avec la France (du 23 janvier 1892). (FF 1892, I, pp. 416—429).*

